



AMAP des Trois Vallées

CONTRAT D'ENGAGEMENT ŒUFS

Saison 2026



Le présent contrat est passé entre :

Le producteur partenaire : Ferme de la Genevroye (représentée par Sébastien HINCELIN) 02210 Rocourt-Saint-Martin contact@lagenevroye.com	L'adhérent(e) de l'AMAP : Nom : Prénom : Adresse : Tél. : Mail :
Pour information, référente « œufs » de l'AMAP : Marie Nowak Mail : oeufs@amapdestroisvallees.fr	

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, à savoir :

1 - Engagements de l'adhérent

- Adhérer à l'association "AMAP des Trois Vallées " et régler pour l'année civile le montant de la cotisation défini lors de l'assemblée générale.
- Pré-financer la production en préachetant pour une saison **des œufs par boîte de 6 ou 12 au prix de 3€ les 6 ou 6€ les 12, livrés chaque semaine lors de la distribution.**
- En cas de rupture, s'engager à trouver un remplaçant pour la fin du contrat,
- **Participer au moins 2 fois par an aux permanences** des distributions et au nettoyage du local (2 personnes sont requises à chaque permanence).
- Respecter les horaires de distribution et, en cas de retard prévu, prévenir le référent la veille de la distribution.
- Pour information, les œufs qui ne seront pas collectés à la fin de la distribution seront offerts aux personnes présentes.

2 - Engagements du producteur partenaire envers l'amapien

- Livrer chaque semaine pendant **15 semaines** (du 20 août au 26 novembre 2026) des œufs de qualité, respectant les règles de l'agriculture paysanne.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Faire visiter son exploitation une fois par an.

3 - Engagements communs

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.

4 - Lieu et horaires des distributions

Le **jeudi soir à 18h00** à Condé-en-Brie, par notre producteur de légumes Hugo Diouy.

5 – Nombre d'œufs et modalités de paiement

Entourez dans le tableau ci-après le nombre de boîtes de 6 ou 12 œufs souhaitées et les modalités de paiement choisies (un ou deux chèques). Les chèques sont récoltés à la signature et encaissés au fur et à mesure de l'avancée de la saison avec 1 mois d'avance.

(Précisez si le nom de l'adhérent est différent des chèques)

Les chèques sont à faire à l'ordre de la **SCEA de la Genevroye**.

Pour les virements merci de préciser le nom d'adhérent et « AMAP des 3 Vallées » dans l'intitulé du virement.

(RIB joint à ce contrat).

Nombre de boîtes x œufs	Prix total	Nombre de chèques et montant de chaque chèque	
		1	2
15 x 6 œufs	45€	45€	22,50 €
15 x 12 œufs	90€	45€	45€

Calendrier des encaissements

	Août	Novembre
1 chèque	X	
2 chèques	X	X

Ce contrat est établi en 2 exemplaires. Un exemplaire est conservé par l'adhérent et un autre par le producteur partenaire.

Fait à

le

Nom et signature
de l'adhérent(e)

du producteur

de la référente œufs de l'AMAP